

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :

Titre :

Avis n° :

du :

Secteur (bief) :

Fait(s) à signaler :

Considérant les relevés bathymétriques réalisés par le service navigation;

Considérant la présence d'atterrissements ponctuels dans le chenal de navigation limitant le mouillage ne permettant pas de garantir les mouillages théoriques;

Les usagers sont informés que la restriction de mouillage, sur le canal de Nantes à Brest , est de :

Partie Morbihan, de l'écluse 18 des Bâteliers à l'écluse à l'aval de l'écluse 112 d'Auquinian : 1,05m
Partie Finistère, de l'écluse 192 de Goariva à l'écluse 236 de Chateaulin :1,05m.

Cette mesure sera applicable à compter du 8 avril 2022 (ou ultérieurement selon reports partiels de navigation pour certains biefs) et jusqu'à la fin de la saison de navigation 2022.

Avis émis par :



Direction des voies navigables
contact.ddvn@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7